
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 12.04.21

Appel : M. LOISEAU Stéphane excusé, arrivera à 20 h 45 ; Mme HEBRE Emmanuelle excusée n'a pas donné pouvoir ; Mme DE SOUSA DA SILVA excusée donne pouvoir à M. QUINTANE Eric.

. Report d'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2021.

. Présentation aux membres du conseil de M. DÉSAPHY, secrétaire général récemment recruté, présent à ce conseil dû à l'ordre du jour.

A) Présentation du compte de gestion 2020

Budget général communal :

Le compte administratif réalisé par la mairie est en adéquation avec le compte de gestion établi par le Trésor Public. Il est adopté à l'unanimité (17 voix).

Le budget d'investissement est adopté à l'unanimité. Il présente un déficit de 91 729,09 €. Une somme équivalente sera prélevée dans le budget de fonctionnement dont le solde sera excédentaire de 405 248,00 € (après déduction de cette ponction) (17 voix).

Les taux d'imposition de la commune seront maintenus au même niveau pour l'année 2021. La décision est adoptée à l'unanimité (17 voix).

Arrivée de M. LOISEAU Stéphane à 20 h 45.

Présentation du budget primitif :

- section de fonctionnement. Le budget est équilibré avec le chapitre 023 qui présente la somme positive de 457 910,50 €. Celle-ci sera ventilée ultérieurement (en fonction des besoins).
- section d'investissement : il est équilibré à 615 004,59 € et comprend une ligne budgétaire pour travaux de 253 933,50 €.

Vote à l'unanimité : 18 voix

B) Assainissement : l'assainissement fait l'objet d'un vote adopté à l'unanimité investissement et fonctionnement ainsi que l'affectation du résultat (18 voix).

Mise à l'étude du schéma directeur de l'assainissement et des eaux pluviales subventionné à 70 % (50 % par l'Agence Loire Bretagne et 20 % par le Département sur 2 ans). Il doit être adopté pour respecter un calendrier imposé avec l'objectif de prétendre à l'obtention de subventions pour les projets à venir (40 % par l'Agence Loire Bretagne pour les eaux usées ; 10 % si possible pour les eaux pluviales et pour le département entre 6 % et 15 %).

Les travaux essentiels à réaliser engendrent aussi parallèlement une réflexion importante sur la qualité des systèmes d'évacuation des eaux pluviales et eaux usées, de raccordements et de séparateurs pour répondre aux besoins d'assainissement des usagers ainsi qu'au respect de l'environnement. Adoption à l'unanimité (18 voix).

Le programme des travaux de canalisations de la rue du Brédin est adopté à l'unanimité (18 voix).

Le projet de la réfection des canalisations et des raccordements avec la nouvelle station d'épuration est présenté avec deux stratégies. Le dossier n°1 qui prévoit le remplacement des canalisations, un travail sur l'inclinaison nécessaire pour l'écoulement et le remplacement du réservoir actuel est adopté à l'unanimité car il propose une réalisation adéquate, complète et pérenne contre le dossier n°2 beaucoup plus économique qui prévoit le simple remplacement des canalisations actuelles. Vote à l'unanimité (18 voix).

L'autorisation donnée au maire pour prolonger la mission Hydraulique Environnement jusqu'au dossier de consultation des entreprises est adoptée à l'unanimité (18 voix).

Les différentes demandes de subventions adressées à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, au Conseil départemental et à l'état sont adoptées à l'unanimité (18 voix).

La séance est levée à 22 h 30.

CHABANAIS, le 19.04.2021

Le Maire